

## COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion : Plénière du 29 août 2023 tenue au siège du district à Vesoul à 16h30

---

Présidence : Monsieur GIBOULET Albert

---

Présents : Messieurs FIDON François, LEMERCIER Marc et ZONI Alexis, GUYON Thibaut  
(partiellement)

---

La séance débute à 16h30 avec les membres présents.

### **1 – MOT DU PRESIDENT**

Le président remercie les membres pour leurs présences et souligne la présence de **Marc LEMERCIER**, déjà membre de CD et président de la commission actions techniques qui a candidaté pour aider cette commission à qui nous souhaitons la bienvenue.

Il informe la commission du départ de **Jean-Yves FALCHIER** qui a décidé de ne pas poursuivre à cette commission et il le remercie pour sa contribution au fonctionnement de cette dernière.

Le but de cette réunion est de faire un état des lieux des installations, des éclairages et des gymnases à classer à l'aube de cette nouvelle saison. Avant cela, il tient à souligner que nous n'aurons pas de reliquat d'installations restant à renouveler à traiter car nous sommes enfin à jour dans nos dossiers au prix d'un gros investissement. Nous allons pouvoir continuer la formation en interne des membres et prendre plus de temps à analyser les dossiers en lieu avec les évolutions sportives et les projets des clubs.

Le logiciel Stadium est maintenant bien maîtrisé ainsi que les nouveaux règlements, il faut cependant que l'on axe notre travail sur la véracité des informations importées dans nos dossiers sur ce logiciel et les compléter car encore beaucoup de dossiers sont incomplets.

Un séminaire CRTIS/CDTIS a eu lieu à l'Astragale pour l'ensemble des membres le 28 juin sur une journée, avec une partie théorique et une autre pratique, auquel la CDTIS 70 a été très bien représentée. Elle s'est distinguée tant par la jeunesse de ses membres avec Thibaut et Alexis (seuls jeunes de la session) que sur sa participation très active et positive, remarques faites par les responsables de la formation.

## 2 – SITUATION DES INSTALLATIONS

### A) Retour sur la saison 2022/23

Situation des terrains, classement renouvelé à 100% sauf pour les 2 installations qui n'ont pas pu être visitées, le cas d'AUTET avec une aire de jeu inutilisable, labourée par les sangliers et FALLON, installation pas utilisée mais Mr Le Maire est d'accord pour une visite de renouvellement

Situation des éclairages, tous les classements renouvelés pour la saison écoulée.

### B) Installations visitées saison 2022/23 dont le classement est non conforme suite à décision de la CRTIS et CDTIS

**AUTET – Stade MUNICIPAL - T6 échéance au 02/07/2021 ; RETIRE DU CLASSEMENT**

Installation plus classée dont nous sommes en attente d'informations sur la remise en conformité de la pelouse, le club utilisateur souhaite se diriger vers une utilisation uniquement en Foot A8 ; à confirmer.

**Devant l'absence d'informations, décision de retirer du classement cette installation jusqu'à sa mise en conformité.**

Dossier suivi par François FIDON

**AUTREY LES GRAY – Stade MUNICIPAL - T6 échéance 04/12/2028 – EN ATTENTE**

Des travaux de mises aux normes sont à réaliser ; visite effectuée du 08 juillet 2023 pour un état des lieux et évaluer les travaux à réaliser pour obtenir le niveau requis T5

Il en résulte que les travaux déjà signalés en 2018 n'ont pas toujours pas été réalisés consistant à **des non-conformités majeures avec travaux à effet immédiat** :

- Prendre la hauteur des buts de Foot A11
- Reculer les bancs de touche hors la zone de sécurité

Ainsi que des **non-conformités mineures avec travaux à réaliser au 30/09/2023**

- Rendre la main courante continue principalement devant le bâtiment vestiaires
- Déplacer la barrière pour la replacer vers l'entrée du stade

**Décision de la commission; suspension de l'installation dans le cas d'un non-retour sur la réalisation des travaux avant le samedi 9 septembre 2023 ; aucune compétition ne pouvant s'y dérouler.**

Dossier suivi par Albert GIBOULET

**BREUREY les FAVERNEY – Stade MUNICIPAL – T6 échéance au 19/07/2025 ; SUSPENDU**

Des travaux de mise en conformité non réalisés constat lors de la visite de renouvellement du classement de 2018, dont une majeure concernant la hauteur des buts (norme 2,44m) et une mineure avec les bancs de touche non conformes (permutation avec ceux du stade Moinot2 et faire passer la main courante derrière ces derniers).

**Décision de la commission ; adresser un courrier à la Municipalité, suspension de l'installation dans l'attente d'un retour favorable sur la réalisation des travaux ; aucune compétition ne pouvant s'y dérouler**

Dossier suivi par François/ Albert

**ETUZ CUSSEY – Stade Municipal 1, club résident VALLEE DE L’OGNON FEMININ (25).**

**Installation suspendue par la CRTIS du 11/05/23** suite au rapport de visite d’Albert ; les réserves concernaient principalement la hauteur des buts et la zone de sécurité 2,50m. Les travaux ont été réalisés et des photos envoyées le 28/08/23.

Dossier suivi par Albert qui a rédigé le rapport de la réalisation des travaux

**Décision de la commission régionale ; levée de la suspension du terrain Municipal 1**

**ETUZ CUSSEY Stade Municipal 2 - Foot A8 échéance 11/05/2033 - RETIRE DU CLASSEMENT**

Plus aux normes au regard des valeurs des zones de sécurité. **Décision de la CRTIS du 11/05/23**

**DAMPIERRE sur LINOTTE – Stade MUNICIPAL - T6 échéance au 07/07/25 - SUSPENDU**

**Décision confirmée par la CDTIS du 28/08/23.**

Des travaux de sécurisation (FAFA) sont en cours consistant à un changement de la main courante et ajout de 2 bancs de touche par le propriétaire **CC MONTBOZON et CHANOIS** ; ces travaux, ayant trait à la sécurisation, sont à réceptionner avant d’autoriser l’accès aux compétitions

**Installation suspendue dans l’attente de la visite de l’installation, voir pour un terrain de repli à LOULANS VERCHAMP ;** aucune compétition ne pouvant s’y dérouler

Etablir un nouveau dossier de classement lors de cette visite de réception des travaux

Dossier suivi par Albert

**NOIDANS LE FERROUX – Stade HENRI FUSIN – T6 échéance au 21/08/2022 – EN ATTENTE décision de la CRTIS du 15/06/23**

Suite au rapport de visite d’Albert du 06/06/2023 ; Non-conformités majeures relevées (la hauteur des buts et respect des zones de sécurité 2,50m). Délai des travaux au 30-09-2023, Dans le cas d’une non mise en conformité avant la 1<sup>ère</sup> journée de championnat, aucune compétition ne pouvant s’y dérouler

**Dossier suivi par Albert**

**SOING CUBRY CHARENTENAY – Stade Municipal du Château - T6 échéance au 09/06/2032 – EN ATTENTE - décision CDTIS du 29/08/2023**

Des travaux de sécurisation en cours avec l’installation de 2 bancs de touches joueurs et 1 délégué ; le positionnement de ces bancs n’est pas conforme, la casquette à 2,20m vu lors de la visite de réception du 06 juin par Albert

**Installation suspendue dans l’attente de la mise aux normes et preuve de la réalisation avec envoi photos à la fin des travaux**

Dossier suivi par Albert

**VELESMES – Stade Municipal des VIGNES T6 échéance au 15/06/2033; RETIRE du CLASSEMENT Décision de la CRTIS du 15/06/23**

Suite à la visite de renouvellement du classement du 06/06/23, une non-conformité majeure est décelée, un côté de la zone de sécurité pas à 2,50m, un poteau en bois (10m) supportant des projecteurs pour un éclairage d’entraînement non classé se trouve dans la zone de sécurité à 2,30m

**Dans l’attente de la levée des réserves, aucune compétition officielle ne pouvant s’y dérouler.**

Dossier suivi par Albert

**VELET – Stade MUNICIPAL T6 échéance du classement au 20/06/2025 - EN**

**ATTENTE - décision de la CDTIS du 28/08/2023**

Installation actuellement en sommeil que le club de VAL de PESMES souhaiterait utiliser pour son équipe réserve évoluant en D4.

Cette installation est encore classée jusqu'en 2025 mais qui demande des travaux dont une douche arbitre, la main courante à rendre continue côté vestiaire et les hauteurs de buts à vérifier

La municipalité ne voulant pas faire les travaux et il est demandé au club de VAL de PESMES de rédiger un échéancier par écrit pour une réalisation pas plus tard que la reprise du championnat D4.

**Décision de la commission; suspendre l'installation dans l'attente de réception de l'échéancier engageant le club; aucune compétition ne pouvant s'y dérouler**

Dossier suivi par Albert

**C) Installations dont le classement est à renouveler suite à échéance cette saison 2023/24**

- Toutes les installations d'un même site seront revues lors de la visite commune afin d'harmoniser les dates de classement

**AILEVILLERS – Stade Municipal 1 – T5 échéance au 10/06/2024**

**ARC les GRAY – Stade Marcel PERREY 1 – T4 échéance au 25/02/2024**

**Stade Marcel PERREY2 – T6 Stabilisé) échéance au 10/10/2028**

**CHAMPAGNEY – Stade le Champ DIA – T5 échéance au 04/02/2024**

**FALLON – Stade Municipal - T6 échéance au 30/06/2022 ; plus de club résident en activité ; la Municipalité souhaite le renouvellement du classement.**

Dossier suivi par Albert

**FOUGEROLLES – Stade CHARTON 1 - T5 échéance au 04/06/2023**

**Classement renouvelé le 04/08/23 sera instruit à la CRTIS du 15/09/23**

**Stade CHARTON 2 \_T6 stabilisé, échéance au 13/12/2026,**

**Classement renouvelé le 04/08/23 sera instruit à la CRTIS du 15/09/23**

Visite effectuée par Albert, en charge du suivi

**FROIDECONCHE – Stade Bellevue 1 - T5 échéance au 27/07/2025**

**Stade Bellevue 2 - T5 échéance au 03/09/2023**

**Stade Bellevue - FOOT A8 échéance au 27/07/2025**

**JASNEY – Stade de la CLAIRETTE – T4 échéance au 09/07/2023**

**Stade Municipal – Foot A8 échéance au 27/07/2025**

Dossier sera à suivre par François et Alexis

**LARIANS et MUNANS – Stade des GRAVIERS 1 - T4 échéance au 08/07/2024**

**Stade des GRAVIERS 2 - T6 échéance au 08/07/2024**

**RADDON – Stade Municipal 1 – T5 échéance au 20/08/2023**

**Stade Municipal 2 – T6 échéance au 12/11/2023 stabilisé en mauvais état (cailloux) et problème avec les zones de sécurité**

**St LOUP/SEMOUSE – Stade du PATIS – T5 échéance au 25/03/2024**

**Stade Henri LEBRUN** – T5 échéance au 10/03/2030  
**Stade MUNICIPAL** – T5 échéance au 04/12/2028

**VAIVRE et MONTOILLE – Installation demandant une attention particulière**

**Stade MUNICIPAL 1** - T5 échéance le 26/03/2024 mais il s'avère que les travaux menés lors de la réhabilitation du gymnase impactent directement les installations liées à la pratique du football.

**Stade MUNICIPAL 2 (stabilisé)** – T6 échéance au 26/03/2024 (en mauvais état)

**Stade de la ZONE du LAC** - T6 échéance 01/07/2025

Dossier suivi par Albert

**VILLERSEXEL – Stade de la FORGE 1** - T5 échéance au 24/09/2023

**Stade de la FORGE 2** - Foot A8 échéance au 30/06/202

Dossier sera à suivi par Albert

**D) Installations classées à vérifier suite à reprise d'activités à partir de cette saison 2023/24**

- Porter une attention particulière sur ces cas de reprise d'activités, la Commission Sportive doit informer la CDTIS dès l'engagement connu

**BREUCHES LES LUXEUIL – Stade MUNICIPAL** – T6 échéance au 19/07/2025

Faire une visite avant la reprise ; à vérifier les hauteurs des buts et la MC doit contourner les bancs de touche ; action à réaliser par Albert

**BREUREY LES FAVERNEY – stade MUNICIPAL 1** – T6 échéance au 16/06/2031 – **SUSPENDU dans l'attente de la réalisation des travaux vus lors du renouvellement – courrier fait**

**MEMBREY – Stade MUNICIPAL** - T6 échéance au 09/06/2032

Dossier conforme, les réserves émises lors de la visite de classement ont été levées ; dossier suivi par François

**MONTAGNEY – Stade MUNICIPAL** – T6 échéance au 21/05/2023

Installation récemment utilisée par VAL de PESMES ; conforme

Manque un AOP ou AAC à mettre à jour, attente du retour

Dossier suivi par Albert

**SEVEUX – Stade Pierre ONTANI** – T5 échéance au 04/12/2025

Stade utilisé par FC4R ; aujourd'hui par le Club de SEVEUX MOTÉY au niveau D4

Dossier conforme, sans réserve lors du renouvellement du classement

**VELET – Stade MUNICIPAL** sujet traité au début du rapport, installation suspendue dans l'attente d'un échéancier par le club de VAL DE PESMES ; dossier suivi par Albert

## E) Installations demandant un changement de classement suite à l'évolution sportive

### **LURE – Stade PEQUEGNOT – -- TRAVAUX échéance 07/09/2025**

Installation doit correspondre au niveau T3, le club de JS Lure ayant évolué la saison 22/23 en Régional 1.

Visite réalisée avec mr PASCAL Hubert (CRTIS) en 20/08/2022 ayant conduit à un état des lieux et un rapport transmis à la FFF.

- un dossier API du 28/04/2023 a été envoyé à la FFF ce qui a conduit au classement travaux. Travaux en cours ; les dimensions du stade revues à 105/68m, reste le changement des bancs de touche à L 5m, surface des vestiaires à 25m<sup>2</sup> et avoir le nombre de locaux suffisant ; dossier en cours, pas encore reçu d'avis de la FFF

### **LURE – Stade Sébastien CARREY (synthétique) – T5 échéance au 28/07/2027**

Conséquence du réaménagement du stade Honneur; il faut rendre ce stade annexe conforme, besoin de 2 vestiaires joueurs et 1 arbitre.

Ce stade qui dispose de 2 vestiaires joueurs de 20m<sup>2</sup> et un local est aménagé pour devenir le vestiaire arbitre (> 8m<sup>2</sup>) aménagé avec douche/WC conforme ; le dossier de classement sera à mettre à jour.

Avantage d'être à l'intérieur de l'enceinte de ce stade, accolé au Gymnase TRAHIN.

Suivi du dossier luron par Albert, mandaté par la CRTIS

### **NOIDANS LES VESOUL – Stade du VERNOIS 1 – T5 échéance 14/10/2031 ; le club FC NOIDANAIS évoluant en Régional 1 cette saison 2023/24, besoin du niveau T3.**

**Décision de création d'un terrain synthétique T3 avec éclairage LED E5, juin 2023**

**Dépose API et APE faite et avis favorable reçu avec la demande de fournir au plus tôt (18/07/2023) le plan des vestiaires coté ; en attente de réception.**

**Les travaux ont débuté par la dépose des MC et clôture, décaissement de l'aire de jeu et l'aménagement/modification des locaux dont les vestiaires joueurs (25m<sup>2</sup>), arbitre (12m<sup>2</sup>), délégué (6m<sup>2</sup>) et autres locaux à disposer avec le niveau T3.**

Travaux actuels réalisés en régie par le personnel municipal.

Pas de dossiers de demande d'aide FAFA déposés à ce jour.

Suivi du dossier par Albert, mandaté par la CRTIS.

### **AUTREY les GRAY – Stade Municipal, T6 échéance 04/12/2028**

Le club de FEF AUTREY les GRAY évoluant en Départemental 1, besoin du niveau T5

Demande de la municipalité pour **un changement de niveau T5**, visite du 08/07/2023 pour faire un état des lieux avec une évaluation des travaux à réaliser pour obtenir le niveau requis.

**Etablir un échéancier pour une mise aux normes T5 et obtenir un niveau T5 travaux ouvrant à un délai de 3 années pour réaliser cette mise aux normes – décision à prendre par la CRTIS avec un délai de remise de l'échéancier fin septembre 2023.**

Les points principaux pour répondre au niveau exigé sont :

- **Fermeture de l'enceinte sportive** actuellement mise à part des pare ballons sur les largeurs, tout le reste est ouvert
  - Possibilité de planter une haie côté vestiaires; Mr le Maire regarde pour un devis
  - Etude de pose de pare ballons sur la longueur côté opposé vestiaires
  - Mise aux normes du **vestiaire arbitre à 8m<sup>2</sup>** hors surface humide; devis d'Algeco (achat et installation)
  - Aire de jeu à 105/68m - Besoin d'**un plan masse coté** pour analyser la situation du site pour attester ou pas cette extension
- Suivi du dossier par Albert

### **3 - SITUATION DES ECLAIRAGES**

- Eclairage LED validité du classement 4 ans

**BREVILLERS Stade Intercommunal** – E5 (Iodure) échéance 10/11/2022 ; **renouvellement pas fait classé niveau actuel Entraînement** échéance 11/05/2025.

Passage en éclairage LED prévu par la CC, en cours d'étude.

**Dossier suivi par Albert**

**CHAMPLITTE – Stade MONGIN 1** – (Iodure) **Plus classé depuis 19/11/2021** ; passage LED prévu

Prise de contact, attente de la réception de l'étude mise à jour, reçue incomplète.

Dossier suivi par Albert

**DAMPIERRE sur SALON – Stade Communautaire** (synthétique) E5 éclairage LED ; **renouvelé**

**E5 échéance au 06/04/2027**

**FOUGEROLLES – Stade du CHARTON 1** – E6 (Iodure) échéance au 14/10/2023

**JUSSEY – Stade Christian RAGU 1** - E6 (Iodure) échéance 06/04/2025 (François)

**LARIANS et MUNANS – Stade des GRAVIERS 1** - E6 (Iodure) échéance au 30/11/2023

**LURE - Stade PEQUEGNOT 1** – E6 (Iodure) échéance au 16/06/2023 **renouvellement fait le 09/08/2023** ; **Dossier à instruire à la CRTIS du 15/11/2023**

**Dossier suivi par Albert**

**LUXEUIL LES BAINS – Stade MAROSELLI 1** – E6 (Iodure) échéance au 08/09/2023

**MARNAY – Stade Henri BEY 1** ; installation (Iodure) plus classée **depuis le 09/07/2017**

**PERROUSE 2 - Stade Jules RIMET (synthétique)** – échéance 22/01/2022 E6 éclairage LED ; **renouvelé E6 nouvelle échéance le 08/04/2027.**

Dossier suivi par Albert

**PORT/SAONE – Stade de LA MALADIERE** – E6 LED échéance au 21/04/2023, **renouvellement fait le 03/08/2023** ; **Dossier à instruire à la CRTIS du 15/11/2023**

Dossier suivi par Albert

**SAINT LOUP/SEMOUSE – Stade MUNICIPAL** – nouvelle installation E6 en LED échéance 15/06/2027

Dossier suivi par Albert

**SAINT REMY– Stade Albert BOLLET** – E6 (Iodure) échéance 18/10/2024

Dossier suivi par François

**NOTA - Eclairage non classé mais utilisé**

**VESOUL - Stade Michel ROY** – Eclairage LED niveau E7 ; demande faite pour classer cette installation, étude communiquée, rdv à convenir; action en cours

Dossier suivi par Albert

#### **4 - SITUATION AUTRES INSTALLATIONS A CLASSER – LES GYMNASES**

- Pas de changement sur la situation des gymnases à classer; **reste un axe de travail**

##### **A) Gymnases à classer – utilisés pour des activités futsal Départemental**

**JUSSEY** – gymnase utilisé occasionnellement par le District et pas de classement initial ; dossier à suivre par François

**VESOUL - gymnases LASALLE et PONTARCHER** utilisés par le District et pas de classement initial; contact à renouveler avec la Mairie en expliquant une nouvelle fois notre action qui ne nécessite pas spécialement des travaux ou aménagements..

Installations de très bon niveau correspondant à un niveau futsal 3 permettant d'évoluer au niveau sportif régional R1/R2 futsal)

##### **B) Autres installations utilisés occasionnellement;**

**COMBEAUFONTAINE**

**FOUGEROLLES** – Gymnase du Charton

**GRAY** – Gymnase Sonjour

**GY** – Gymnase du Collège

**HERICOURT** – Gymnase P et M Curie

**LUXEUIL les BAINS** – Gymnases la Halle des Sports Beaugard et Palais des Sports

**PESMES** – Gymnase du Val de Pesmes

**RIOZ** – Gymnase du Collège

**SCEY /SAONE** – Gymnase du Collège Grande salle.

##### **C) Gymnases réhabilités, peu (ou pas) utilisés par le District et pas classés**

**PORT sur SAONE** gymnase réhabilité, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

**ST LOUP sur SEMOUSE** – la réhabilitation du gymnase est terminée, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

**VAIVRE** – Réhabilitation terminée; contact pris avec la Municipalité – dossier en cours attente de plans

Suivi du dossier par Albert

##### **D) Eclairage gymnase à classer ou/et à renouveler**

- **Le classement n'est pas une action prioritaire mais à prendre en compte**

**CITERS** – Gymnase communautaire – EFutsal échéance 30/11/2021

**FAUCOGNEY** – Gymnase **MILLE ETANGS** – à classer

**HERICOURT** – Salle Marcel **CERDAN** – EFutsal 4 échéance 27/04/2021

**LURE** – Gymnase **BROSSET** – EFutsal 2 échéance 16/06/2023 (passage en LED fait, à classer)

**Gymnase TRAHIN** – à classer

**RONCHAMP** – La **FILATURE**- à classer

**SAINT BARTHELEMY** – Salle **Maurice GIBOULET** – EFutsal 3 échéance 12/12/2021

## **5 - SITUATION DOSSIERS Fafa.**

- Tous les dossiers déposés lors de la saison 2022/23 ont été traités ; suivi par Albert et le Directeur Administratif.

### **A) Dossiers installations – avancement/situation**

#### **a - Dossiers de sécurisation**

**FONTAINE LES LUXEUIL** – 1 dossier bancs de touche installés (x 3), visite faite - dossier demande subvention à faire

**DAMPIERRE sur LINOTTE** – 2 dossiers validés (bancs de touche x3 et main courante 3 cotés), travaux terminés à réceptionner

**ESPRELS** - 1 dossier banc de touche validé (x3), en attente du retour sur l'avancement.

**GY – Stade du COLLEGE GUEUX** – 1 dossier banc de touche (x3), installé, en attente du retour sur correction du positionnement MC à réaliser et dossier demande subvention à faire.

**PERROUSE**– 1 dossier installation bancs de touche (x3) validé 28/11/24; subvention validée, travaux pas débutés.

**SOING CUBRY CHARENTENAY** – Bancs de touche installés, visite faite, reprise du positionnement à réaliser et ensuite dossier demande subvention à faire

#### **b - Dossiers éclairage neuf LED ou changement ampoules iodure par un passage en LED**

**SAINT LOUP/SEMOUSE stade MUNICIPAL**– nouvelle installation LED E6 – classement E6 validé, subvention versée, dossier clos.

**GY – Stade du COLLEGE GUEUX** – projet éclairage E6 LED nouvelle installation en cours, attente sur retour de demande d'avancement.

**VESOUL HOLOGNE 1 – passage en LED** – classement E5 validé, subvention versée, dossier clos.

**VESOUL HOLOGNE 2 – passage en LED** – classement E6 validé, subvention versée, dossier clos.

#### **c - Dossier vestiaire**

**PERROUSE**– 1 dossier vestiaires validé ; subvention validée 09/12/24, travaux pas débutés

#### **d - Dossiers club house**

**BREUREY LES FAVERNEY** – réalisation terminée et réceptionnée, subvention ok ; dossier clos

**MAIZIERES** – avancement des travaux en cours de finition, visite de réception à faire

**PERROUSE - MUNICIPAL 1** - travaux pas débutés

### **B) Dossiers enregistrés et à instruire par la CR régionale Fafa du 08/09/2023**

**MAGNY Vernois** – maitre d'œuvre Municipalité – 1 dossier création club house

**CHAMPAGNEY** – maitre d'œuvre CC RAHIN et CHERIMONT

Dossier création terrain synthétique T4 avec éclairage E5  
Dossier création vestiaires  
Dossier création club house  
Dossier sécurisation – installation main courante

### C) Rappel procédure de dépôt de dossier de demande d'aide FAFA

- S'adresser au secrétariat du DISTRICT ou télécharger le dossier sur site FFF (équipements)

Le FAFA transport, formation, emploi se traite directement avec la FFF, le fichier à télécharger, est à compléter par le demandeur.

Être éligible

Déposer des demandes d'avis préalable installations (API) ou éclairage (APE)

Ne pas débiter les travaux 3 mois avant la dépose du dossier

Suivre la procédure figurant sur le fichier FFF

Il est rappelé aux Municipalités, CC et clubs, la possibilité d'établir des demandes de subvention FAFA pour la saison 2023/24 pour la sécurisation, bancs de touche, pare ballons, remise à niveau d'une aire de jeu... par contre rien pour un changement de buts.

**Les dossiers sont à adresser au secrétariat du District.**

Une réunion de rentrée de la commission régionale est prévue le 08 septembre 2023.

Pour rappel :

- Le Président du District est le représentant élu du District à la commission FAFA
- Le Directeur Administratif est le référent administratif du District à la commission FAFA,
- Le Président de la CDTIS est membre de la commission régionale FAFA.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES.**

### **Conditions de renouvellement des classements revues :**

Suite au constat récurrent fait dans le cadre du renouvellement de classement d'installation ; des réserves mineures sont relevées et traitées directement avec la CDTIS en incluant un délai (raisonnable) et un engagement de la Municipalité et du club, non inscrites au rapport officiel afin de ne pas bloquer les dossiers envoyés à la CRTIS ; il s'avère qu'une fois le dossier renouvelé par la CRTIS (sans réserves car non notées), l'engagement à lever ces réserves n'est pas (ou plus) respecté.

Cela a conduit la CDTIS à modifier sa politique de réalisation des visites et à travailler différemment en relevant son rapport au minimum les non-conformités majeures afin de garder une trace et d'en faciliter le suivi des mises aux normes.

**La conséquence est que nous allons avoir plus d'installations suspendues ou retirées du classement.**

**LUZE – Stade MUNICIPAL** - dossier renouvelé au niveau T5 échéance au 08/09/2023/31 mais des travaux de mise en conformité que la Municipalité et le Club se sont engagés à réaliser, sont encore à réceptionner pour être en accord avec le niveau T5.

Suivi du dossier en cours par Albert d'achèvement de ces travaux de mises en conformité.

**PERROUSE – Stade MUNICIPAL** – T5 échéance au 03/03/2026

Le club vient d'être reclassé en Régional 1 ce qui implique un niveau de terrain T3

API déposé le 05/02/22 et **avis préalable favorable reçu de la FFF du 29/09/2022**

Un échéancier sera demandé par la CRTIS en vue de prononcer un niveau T3 TRAVAUX pour la mise aux normes de cette installation d'une durée de 3 ans ; possibilité d'aide FAFA aux travaux de mise aux normes du terrain.

La CRTIS va établir un courrier ; sera discuté à la réunion du 15/09/23

## **7 - CLOTURE DE LA REUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 18h30

Prochaine réunion, à planifier suivant le calendrier de la CRTIS courant novembre 2023.

Le Président de la CDTIS,

**Albert GIBOULET.**

Rappel :

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.*